

Direction de l'économie publique,
de l'énergie et de l'environnement
du canton de Berne
Monsieur le Conseiller d'Etat
Christoph Ammann
Münsterplatz 3a
3000 Berne 8

Par courrier électronique à :
mathias.berger@be.ch

Réf. 677'710

La Neuveville, le 29 avril 2021

Consultation – Révision de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a été consulté sur l'objet mentionné en titre et il vous en remercie. Le délai de prise de position ayant été passablement raccourci, nous n'avons pas pu traiter la consultation dans les temps ; raison pour laquelle nous vous transmettons exceptionnellement notre prise de position hors délai.

Prise de position du CJB

Le CJB avait pris position en 2016 sur la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie. Dans sa prise de position, il avait approuvé les modifications proposées sans remarque particulière et avait soutenu les efforts du canton pour une plus grande efficacité énergétique des bâtiments.

La position du CJB reste la même pour la présente consultation qui prend en compte les remarques émises lors du référendum, amenant à un assouplissement du projet initial. La mise en œuvre d'une partie du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) est saluée, permettant de fixer de nouvelles exigences dans le domaine des bâtiments (prise en compte de l'énergie autoproduite, etc.). Le CJB salue également la concrétisation de trois motions qui demandaient, entre autre, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

La présidente :

Virginie HEYER

La secrétaire générale :

Kim SEILER

